



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## JUSTICE POUR LE VIVANT : L'AGROCHIMIE DÉFEND LE SYSTÈME D'AUTORISATION DES PESTICIDES AUX CÔTÉS DE L'ÉTAT

Paris, le 13 mars 2023. Les associations POLLINIS, Notre Affaire à Tous, ANPER TOS, ASPAS et Biodiversité sous nos pieds ont transmis au Tribunal administratif de Paris leur mémoire en réponse aux arguments du lobby de l'agrochimie qui cherche à maintenir le système actuel d'homologation des pesticides, responsable de l'effondrement sans précédent de la biodiversité.

Phyteis, le lobby représentant en France les plus grandes entreprises de l'agrochimie (Bayer, Syngenta, BASF...) a déposé le 10 février un mémoire en intervention dans le recours historique « Justice pour le Vivant ». Cette demande, soumise moins de deux heures avant la clôture programmée de l'instruction, est venue in extremis appuyer la défense de l'Etat, attaqué par 5 ONG environnementales pour son inaction face à l'effondrement de la biodiversité.

Alors que l'on constate un déclin de 76 % à 82 % des insectes volants au cours des 27 dernières années en Europe<sup>1</sup>, une diminution de 57 % des oiseaux communs des milieux agricoles depuis 1980<sup>2</sup> ainsi qu'une contamination importante de l'eau et l'air par les pesticides<sup>3</sup>, les arguments mobilisés par le lobby de l'agrochimie ignorent le consensus scientifique sur la responsabilité des pesticides dans cet effondrement.

Dans son mémoire d'une cinquantaine de pages, Phyteis tente également d'empêcher la tenue du procès Justice pour le Vivant en utilisant diverses techniques dilatoires. Le lobby consacre ainsi plus d'une dizaine de page à contester la recevabilité du recours, faisant valoir toute une série d'arguments infondés, parmi lesquels :

- La remise en cause de la compétence du Tribunal administratif en matière de préjudice écologique, questionnant ce faisant la décision prise par ce même tribunal dans l'Affaire du Siècle.
- La contestation en question de la participation au procès de 3 des associations requérantes: ANPER TOS, l'ASPAS et Biodiversité sous nos pieds.

---

<sup>1</sup> Cour des comptes, Le soutien à l'agriculture biologique, Rapport public thématique, juin 2022, p. 203

<sup>2</sup> Birdlife International, Etat des Populations d'Oiseaux dans le Monde, 2022

<sup>3</sup> Cf. par ex. LeMonde, [Pesticides : de l'eau potable non conforme pour 20 % des Français, 21 septembre 2022](#) ; Enquêtes d'actu, [L'eau du robinet polluée par les herbicides](#), 24 novembre 2022 ; France 3 Régions, [Pesticides dans l'air. Air Breizh dévoile son bilan : 26 pesticides détectés dont 8 interdits d'utilisation](#), 27 novembre 2022.

Sur le volet scientifique, le lobby ignore la majorité des centaines d'études citées par les associations qui montrent les effets néfastes des pesticides sur la biodiversité, ainsi que les lacunes avérées du schéma d'évaluation des risques mises en évidence par les ONG dans leurs précédents mémoires, et largement reconnues par la littérature scientifique et par les autorités sanitaires française et européenne elles-mêmes<sup>4</sup>.

Il écarte ainsi des pans entiers du rapport INRAE-IFREMER (2022), pourtant le résultat d'une expertise collective de plusieurs années des instituts de recherche publics les plus reconnus en agronomie et connaissance des océans sur l'Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Tandis que le représentant des firmes de l'agrochimie accuse de « biais » certaines études scientifiques citées par les 5 ONG, il essaie d'orienter le tribunal vers des études « non-biaisées » selon eux, telle que celle de Tänzler et al. 2022, qui a en réalité été commissionnée et écrite par des scientifiques employés par Bayer (soit Bayer AG, Crop Science, Allemagne, soit Bayer CropScience, Etats-Unis).

Autre exemple, Phyteis affirme que l'ensemble de données disponibles dans la littérature scientifique des dix dernières années est d'ores et déjà mobilisée dans le cadre de l'évaluation des risques liés aux pesticides. En réalité, la science indépendante est notoirement peu prise en compte, comme le souligne le rapport de l'INRAE-Ifremer: « *Les fondements scientifiques mobilisés dans le cadre réglementaire ignorent en partie les connaissances scientifiques disponibles dans le champ académique* ».

Certaines des procédures d'évaluation européennes actuelles datent de 2002 et n'ont pas fait l'objet depuis des mises à jour indispensables au regard des dernières connaissances scientifiques et des exigences de la réglementation. Ainsi, depuis l'adoption du règlement européen sur les pesticides de 2009, aucun nouveau document pour l'évaluation des risques pour les insectes auxiliaires et pour les abeilles n'a vu le jour. Les risques pour les amphibiens et les reptiles ne font toujours l'objet d'aucune évaluation.

*« Il est inutile d'avoir l'une des réglementations les plus protectrices au monde en matière d'évaluation des pesticides si celle-ci n'est pas appliquée. C'est cette distorsion insupportable entre les objectifs législatifs et la réalité de protocoles sur la base desquels ont été autorisées les substances les plus toxiques pour l'environnement et la santé humaine (néonicotinoïdes, S-méthalochole, etc.) qui nous a poussé à agir.*

---

<sup>4</sup> Notamment, s'agissant de l'évaluation des risques pour les abeilles : EFSA, [Scientific Opinion on the science behind the development of a risk assessment of Plant Protection Products on bees \(\*Apis mellifera\*, \*Bombus spp.\* And solitary bees\)](#), 2012 ; EFSA, [Guidance on the risk assessment of plant protection products on bees \(\*Apis mellifera\*, \*Bombus spp.\* and solitary bees\)](#), 2013 ; EFSA, [Outcome of the pesticides peer review meeting on general recurring issues in ecotoxicology](#), 2015 ; Anses, [Avis relatif à l'évolution de la méthodologie d'évaluation du risque vis-à-vis des abeilles domestiques et des insectes pollinisateurs sauvages dans le cadre des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques](#), Saisine n° 2019-SA-0097, 5 juillet 2019 ; [Topping et al., 2020](#).

*L'intervention de Phyteis pour défendre l'inaction de l'Etat ne fait que renforcer nos convictions et notre détermination* », rappellent les 5 associations.

Suite au dépôt du mémoire, le Tribunal a rouvert l'instruction jusqu'au 3 avril.

## TÉLÉCHARGEMENTS

- [Photo d'illustration](#)
- [Dossier de presse](#)

## CONTACTS PRESSE

POLLINIS : Cécile Barbière, Directrice de la communication  
[cecileb@pollinis.org](mailto:cecileb@pollinis.org) - 06 63 93 84 86

Notre Affaire à Tous : Justine Ripoll, Responsable de campagnes.  
[justine.ripoll@notreaffaireatous.org](mailto:justine.ripoll@notreaffaireatous.org) - 06 42 21 37 36

ANPER-TOS : Elisabeth Laporte, Juriste.  
[juridique@anper-tos.fr](mailto:juridique@anper-tos.fr) - 06 49 95 92 40

Biodiversité Sous Nos Pieds : Dorian Guinard, membre du pôle juridique de BSNP  
[biodiversitesousnospieds@gmail.com](mailto:biodiversitesousnospieds@gmail.com)

ASPAS : Cécilia Rinaudo, Responsable Développement et Communication  
[cecilia.rinaudo@aspas-nature.org](mailto:cecilia.rinaudo@aspas-nature.org) - 06 86 41 71 81